

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 10

Montréal, 18 mars 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
Dans le mouvement	P. 4-5
Page féminine	P. 6
News Digest	P. 8

L'OUVRIER, PARASITE et accessoire du capital

Un patron sympathique

Laisserons-nous passer le 19 mars comme si rien n'était? Ce serait pour les travailleurs, pour ceux de la C.T.C.C. en particulier, manquer une belle occasion d'être logiques. Saint-Joseph est notre patron et notre protecteur et ce n'est pas un jeu de hasard, ni le choix d'un vague sentimentalisme. Rien n'est laissé au hasard dans les plans de la Rédemption.

Saint Joseph doit nous être sympathique pour bien des raisons. Parce qu'il a joué un rôle plus caché et plus obscur, il n'en fut pas moins un artisan de premier ordre dans l'oeuvre de Dieu. C'est précisément parce que toutes les grandes choses ont besoin de ces éléments moins éclatants qu'il fut là avec toute son importance. Les travailleurs n'aiment pas, avec raison, qu'on les considère comme qualité négligeable, comme de peu d'importance. Ils se sentent frustrés qu'on n'ait pas à leur égard toute l'attention voulue. Ils ont raison et saint Joseph ne pourrait-il pas, dans une certaine mesure faire le même reproche? Il a été petit, il a été humble, et c'est pour ça que Dieu le destinait à de grandes choses. Sa condition lui a permis d'ouvrir les yeux sur les profondeurs des mystères que les sages et les grands de ce monde ne pouvaient comprendre.

Il est celui dont l'Évangile dit qu'il était juste. Et c'est parce qu'il était juste qu'on lui a confié la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, les trésors les plus précieux. Sa justice soutenue par sa foi inébranlable a permis malgré les apparences et les difficultés qu'il garde la sainte Vierge et l'Enfant Jésus et les protège. Parce qu'il était juste, Dieu comptait sur lui pour rebâtir, pour restaurer.

Plus que tout autre travailleur, vous ne devez pas être éblouis par l'éclat, mais vous attachez à croire à l'importance des plus petits, des plus humbles, dans les grandes oeuvres. Peu importe un jugement du monde, si vous répondez à votre vocation, qui est grande dans l'économie de Dieu.

Cette année est consacrée tout spécialement à saint Joseph. C'est en méditant souvent sur la tâche importante qu'il a accomplie dans les plans de la Providence que vous découvrirez en même temps celle qui doit être la vôtre. Vous découvrirez aussi combien ce protecteur est attachant et du même fait, votre cause vous deviendra plus sympathique et sera source de dynamisme et d'espérance.

Henri PICHETTE

LE PIQUETAGE A LA PENMANS



Groupe de piqueteurs à la Penmans de St-Hyacinthe. Les employés de St-Hyacinthe ont 20 cents de moins l'heure que ceux de la même entreprise en Ontario.

C'est cette façon de voir que l'on met en pratique quand on décide de diminuer les salaires pour réaliser des profits — Dures remarques de Me Théodore Lespérance, arbitre syndical, en marge de la sentence arbitrale dans le cas de Butterfly Hosiery de Drummondville

Dans un rapport minoritaire, présenté lors de l'arbitrage entre l'Association du Bas façonné de Drummondville et la Butterfly Hosiery, Me Théodore Lespérance, arbitre syndical, s'est fortement élevé contre la recommandation majoritaire du président du tribunal d'arbitrage, Me Marcel Bélanger, de Québec, président et Me Jean-H. Gagné,

arbitre patronal, de réduire les salaires des employés.

"Remarquons, dit Me Lespérance, que l'on décide d'une diminution de salaire sans aucunement se préoccuper de l'incidence de cette diminution sur le budget hebdomadaire des ouvriers concernés. La préoccupation dominante, la seule même, c'est de boucler le budget et l'employeur, les ouvriers travaillant à la pièce n'auront qu'à peiner davantage pour joindre les deux bouts. Dans cette

façon de voir, l'ouvrier n'est que le parasite et l'accessoire du capital".

Les profits

Me Lespérance dit que cette manière de voir les choses, permet aux employeurs de faire participer leurs employés aux pertes de leur entreprise mais ils leur refusent de les faire participer à leurs profits lorsqu'ils existent.

(Suite à la page 7)

M. Gérard Picard recommande la prudence concernant le problème de la fusion syndicale

Pour éviter que des nouvelles, des rumeurs ou des commentaires contradictoires ne se multiplient au sein de notre mouvement ou à l'extérieur en marge des fusions syndicales américaines et canadiennes et de leurs répercussions possibles, "LE TRAVAIL" publie ci-dessous la déclaration rédigée, sur ce sujet, par le président général de la CTCC, M. Gérard Picard :

Déclaration du président général de la C.T.C.C.

"L'avenir de la CTCC est devenu un sujet de grande actualité par suite de la publication, au cours des dernières semaines, de dépêches annonçant que la fusion organique des grandes centrales syndicales des États-Unis est chose pratiquement décidée, et que la fusion organique des deux centrales syndicales canadiennes les plus représentatives progresse rapidement. Ces deux centrales sont le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMT-C-FAT) et le Congrès canadien du Travail (CCT-CIO).

"Des nouvelles de cette importance sont susceptibles d'être commentées dans les milieux syndicaux et à l'extérieur, et l'on peut s'attendre en particulier à des sondages au sein de la CTCC afin de recueillir des expressions d'opinions.

"Par ailleurs, chacun doit se rappeler que le Congrès de la CTCC est l'autorité souveraine au sein de notre mouvement et que c'est à lui qu'il

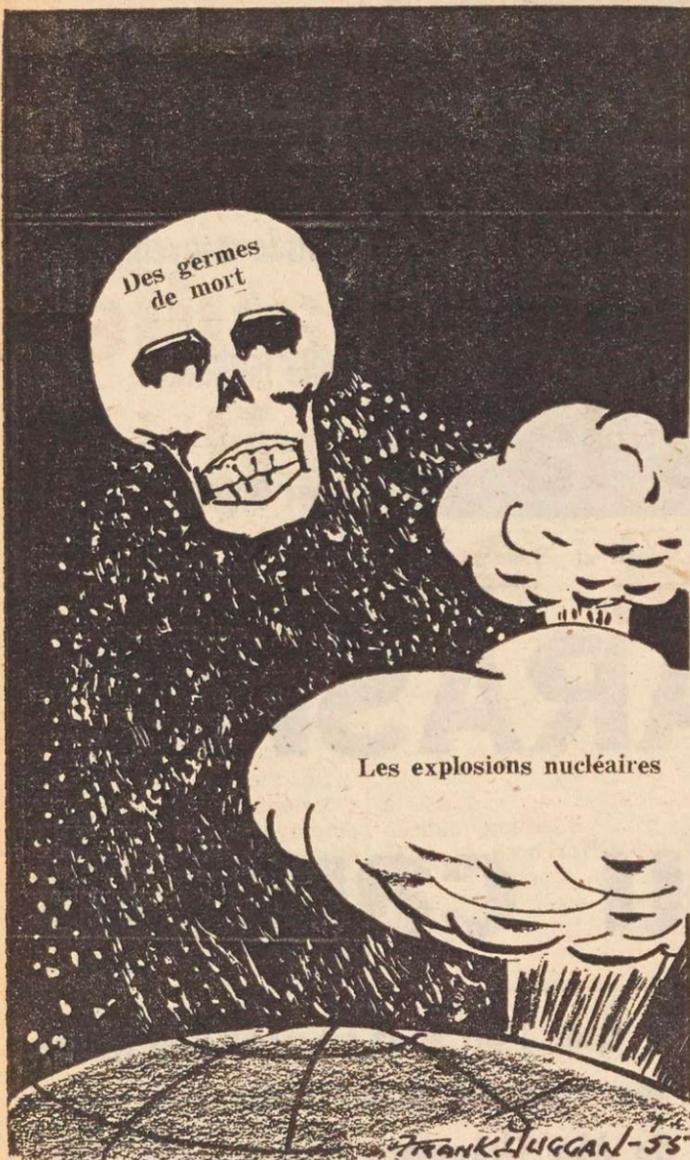
appartient de prendre, en temps et lieu, la décision qu'il jugera à propos.

"La prochaine session de notre Congrès n'aura lieu qu'en septembre prochain, à Québec, et il est de toute première importance que chacun se prépare à une discussion objective de la situation. D'autre part, il serait prudent et dans l'intérêt général du mouvement de ne pas engager de discussions publiques entre organisations affiliées ou avec d'autres organisations au cours des prochains mois.

"A date, la CTCC n'a reçu aucune invitation de se joindre aux centrales syndicales canadiennes qui projettent de se fusionner et elle n'est pas, non plus, tenu au courant de leurs délibérations. Nous ne sommes renseignés présentement que par les rapports et commentaires publiés dans les journaux".

Gérard Picard
Président général de la CTCC

Le monde a peur



La sécurité syndicale

Les véreux

Ce n'est pas un juron. Le dictionnaire Larousse donne : "Qui a des vers : fruit véreux. Fig. : Suspect, mauvais : créance véreuse. D'une honnêteté contestable : homme d'affaires véreux." Les Américains ont trouvé le mot "racketeers". On pourrait dire : les exploiteurs.

Qu'est-ce qu'un chef syndical véreux, un exploiteur, une "union racketeer"? C'est un officier de syndicat ou un agent d'affaires qui par violence, force, intimidation, ou fraude, conduit et contrôle le syndicat, non pas pour le bien des membres mais plutôt pour maintenir sa position, s'enrichir, aider ses amis, exercer une tyrannie sur les travailleurs.

* * *

Illustrons par des cas survenus... aux Etats-Unis. Un agent d'affaires signe un contrat d'atelier syndical avec une compagnie qui distribue le vin et les boissons alcooliques. En dedans d'une semaine, onze des quatorze employés sont renvoyés par l'employeur et remplacés par onze amis de l'agent d'affaires.

A New-York, l'union des conducteurs de camions a obligé la présence d'un membre de l'union, à part le chauffeur, pour tout camion entrant dans la ville ou, à défaut, le paiement d'une somme de \$9.42 pour chaque voyage. Encore à New-York, dans l'industrie des restaurants, un groupe de gangsters ont formé une union qui exploitait les "membres" sous forme de cotisations, et les propriétaires sous forme de "protection", protection contre les menaces de sabotage des mêmes gangsters.

* * *

A cause de certains faits du même genre, des personnes se disent favorables au syndicalisme, au principe de la sécurité syndicale. Mais elles déclarent qu'il y a trop de véreux, d'exploiteurs, de racketeers dans les mouvements ouvriers. Elles prétendent que c'est surtout les chefs d'union qui insistent pour obtenir l'atelier syndical en vue d'assurer ou d'accroître leurs revenus ou leur pouvoir dictatorial.

Pour calmer leurs appréhensions, ces personnes devraient prendre connaissance d'enquêtes sérieuses et impartiales auprès des travailleurs. M. Arnold Rose, dans "Union Solidarity", donne le résultat de ses recherches sur la loyauté des membres envers leur union. Il a trouvé très peu de différence dans les réponses des travailleurs qui étaient volontairement entrés dans l'union et ceux qui avaient été forcés d'adhérer à cause d'une clause de sécurité syndicale. Il déclare expressément : "Dans les deux groupes, plus de 90% ont dit qu'ils avaient besoin d'une union pour les représenter auprès de l'employeur, même si plusieurs critiquaient certains aspects des activités de l'union."

* * *

Du 22 août 1947 au 22 octobre 1951, le National Labor Relations Board, en vertu de la loi américaine Taft-Hartley, a tenu 46,146 scrutins pour savoir si les travailleurs, syndiqués ou non, étaient favorables à l'atelier syndical. Dans 97% des cas, l'atelier syndical a été autorisé. Des 5,548,982 votes valides dans ces élections, 91% supportaient les demandes de l'union et favorisaient l'atelier syndical.

Il semble assez difficile de conclure que les officiers des unions ne représentent pas réellement les demandes des membres quand ils négocient des clauses de sécurité syndicale!

Paul-Emile BOLTE, p.s.s.

LA SEMAINE

Décision arbitrale décevante pour les infirmières

Augmentation de \$10.00 par mois à l'embauchage; de \$8.00 après un an et de \$10.00 après 24 mois — Les arbitres Lippé et Matteau optent pour le maintien d'affiliation — Me Lespérance veut conserver l'atelier syndical imparfait — Une décision majoritaire obligatoire pour les parties en cause

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre les RR. SS. de la Providence et l'Alliance des Infirmiers de Montréal qui groupe les infirmières des hôpitaux suivants: Hôpital Général du Christ-Roi, hôpital St-Jean-de-Dieu, hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville et l'hôpital St-Eusèbe de Joliette, vient de rendre sa décision, laquelle a l'autorité d'un jugement et est exécutoire par les deux parties en cause.

Le tribunal, qui était composé de M. le juge René Lippé, président; Me Théodore Lespérance, arbitre syndical, et Arthur Matteau, de l'API, arbitre patronal, a été constitué le 2 juin 1954 et tenait sa première séance, le 18 juin suivant.

Voici les principaux points en litige, de même que la décision majoritaire ou unanime du tribunal d'arbitrage.

La coopération

La partie patronale avait demandé que l'on ajoute à cet article de l'ancienne convention, une clause reconnaissant que l'hôpital est une organisation dévouée au soin des malades, laquelle ne pourrait être comparée aux entreprises commerciales ou industrielles.

Le tribunal à sa majorité, M. Matteau étant dissident, a rejeté cette demande patronale parce que le texte de l'ancienne convention contient tous les facteurs ou éléments pouvant assurer une bonne coopération entre les parties.

Les droits mutuels

La partie patronale avait demandé un amendement à cet article afin de prévoir que rien dans cette convention ne devait être interprété comme renonciation à aucun droit ou obligation en vertu de lois présentes ou futures.

Le tribunal à l'unanimité a rejeté cette demande patronale.

Comité de coopération professionnelle

La partie patronale voulait changer le nom de ce comité en celui de Comité de bonnes relations; la partie patronale voulait aussi rayer les dispositions prévoyant la présence de la représentante de l'Alliance aux réunions de ce comité. Enfin la partie patronale voulait connaître à l'avance les noms des trois représentants attirés de l'Alliance sur le comité.

Les arbitres, à l'unanimité, décident de changer le nom du comité selon la demande patronale, rejettent majoritairement, M. Matteau étant dissident, la demande patronale voulant exclure la représentante de l'Alliance sur le comité et finalement donne droit à la demande patronale sur le dernier point.

Règlement des griefs

La partie patronale avait aussi des amendements à la formule du règlement des griefs. La partie syndicale acceptait le principe des amendements suggérés mais en

contestait les modalités. A l'unanimité, le tribunal d'arbitrage, a rédigé un nouvel article qui simplifie la procédure des griefs et assure une plus grande efficacité.

Les heures de travail

L'Alliance avait demandé que la semaine de travail soit réduite de 48 heures à 45 heures réparties toutefois sur une même période de 6 jours par semaine.

La partie patronale s'était objectée à la demande de réduction de la semaine de travail.

Le tribunal d'arbitrage à sa majorité, Me Lespérance étant dissident, a décidé de ne pas faire droit à la demande syndicale de la réduction de la semaine de travail; toutefois ils ont convenu, Me Lespérance étant dissident, de modifier le texte de l'ancienne convention de façon à uniformiser en autant que peut se faire, la semaine de travail dans les hôpitaux concernés.

Vacances et congés Bénéfices en maladie

L'Alliance demandait 15 jours de maladie annuellement, avec un droit cumulatif jusqu'à 180 jours. La partie patronale demandait d'inclure le plan actuellement en vigueur en faveur des employés manuels dans la convention.

A l'unanimité le tribunal a décidé de s'en tenir au texte de l'ancienne convention.

Sécurité syndicale

La partie syndicale demandait l'atelier fermé avec la retenue obligatoire et irrévocable. La formule actuelle consiste en l'atelier imparfait.

La sentence majoritaire, Me Lespérance étant dissident, décrète que la formule nouvelle sera celle du maintien d'affiliation avec la retenue syndicale dès que les membres auront signé une formule à cette fin.

Me Lespérance a déclaré dans son rapport qu'il n'y avait pas lieu de changer la formule actuelle qui existe entre les parties parce qu'aucune preuve n'a été apportée pour démontrer les inconvénients qu'a pu causer cette clause. Par ailleurs, il soutient que rien dans la loi ne s'oppose en principe ni par voie d'interprétation à l'admission de la sécurité syndicale suivant les modalités d'après lesquelles elle est reconnue actuellement chez les employeurs.

Pension et logement

La partie patronale voulait augmenter les prix de la pension et du logement, mais le tribunal à sa majorité, l'arbitre patronal étant dissident a décidé de ne pas accorder cette demande à cause des salaires peu élevés: il ne servirait à rien d'accorder des augmentations de salaire si les infirmières doivent payer plus cher pour leur pension.

L'ancienneté

Dans les cas de mises à pied, la sentence arbitrale a décidé de ne pas faire droit ni à la demande patronale ni à la demande syndicale et de conserver le texte prévoyant que l'employeur considérera les facteurs suivants dans leur ordre: A habileté, capacité, compétence; B longueur de service continu; le service de jour sera réservé de préférence aux plus anciennes.

Salaires

Le salaire des infirmières était de \$170.00 par mois à l'embauchage et était porté à \$187.00 après 12 mois de service; le syndicat demandait un salaire de \$48.50 par semaine à l'embauchage, \$52.00 par semaine après 12 mois et \$55.60 pour les chefs d'équipe.

La partie patronale refusait d'accorder toute augmentation.

La sentence accorde une augmentation de \$10.00 par mois à l'embauchage, de \$8.00 par mois après 12 mois et une autre augmentation de \$10.00 après 24 mois. Pour conserver le différentiel de Joliette, l'échelle de salaire des infirmières en cet endroit sera la suivante: à l'embauchage, \$172.00; après 12 mois, \$187.00; après 24 mois, \$197.00.

La rétroactivité

Les arbitres, Me Lespérance étant dissident ont refusé de reconnaître le principe de la rétroactivité complète; toutefois, le président et l'arbitre patronal ont décidé de demander aux institutions de verser comme compensation, la somme de \$65.00 dans les 30 jours de la décision, aux infirmières qui à cette date, avaient 6 mois d'ancienneté avec les employeurs; Me Lespérance s'est dit d'avis que la compensation devait être de \$100.00.

TOUS

les membres d'une famille peuvent maintenant s'assurer ensemble.

Dès le décès, chacun lui laisse un capital.

La prime est petite, parfois réduite; son versement peut même cesser.

La police comporte une valeur de rachat et des dividendes.

La connaître, c'est l'acheter.

Nos explications sont données gratuitement.

CAISSE
NATIONALE
d'ÉCONOMIE

J.-HORMISDAS ROY, gérant
Division Montréal-Lachine
60, S.-Jacques O., Montréal 1
Chambre 700—Tél. PL 1808

LA SEMAINE

LES SALAIRES DANS LE QUEBEC ET L'ONTARIO

Les déclarations de M. Beaulieu ne respectent pas la vérité déclare M. Gérard Picard

La Fédération de la Pulpe et du Papier veut éliminer le travail du dimanche



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur : FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél. : VE. 3701

Abonnement : un an, \$1.50 le numéro : 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

On demandera aussi la semaine de travail de 40 heures avec la pleine compensation au cours des négociations dans une quarantaine de papeteries.

L'une des demandes les plus importantes qui seront discutées au cours des prochaines négociations entre les représentants de la Fédération de la Pulpe et du Papier, à l'occasion du renouvellement d'une quarantaine de conventions collectives dans l'industrie du papier à journal et les papiers spéciaux, tels que le Kraft et le Pulp Kraft, aura trait à l'élimination la plus complète possible du travail du dimanche dans les papeteries.

La semaine de 40 heures

Le projet de convention avec tous ses amendements qui a été adopté dernièrement par le Bureau fédéral de la Fédération de la Pulpe et du Papier et qui sera soumis aux employeurs comprend en outre la diminution et l'établissement de la semaine de travail de 40 heures avec la pleine compensation là où elle n'est pas encore établie.

Les travailleurs demandent en outre une augmentation générale de 15 cents l'heure, des taux de base et une augmentation propor-

tionnelle de tous les taux supérieurs.

Lorsque les ouvriers seront appelés à travailler en dehors des heures régulières de travail, le taux et demi sera payable.

Entre autres avantages d'ordre économique, l'on remarque l'établissement de primes de nuit de .05 à .10 cents, l'ajustement des taux des métiers de l'entretien et de la réparation selon une nouvelle base, le relèvement des taux du papier fin pour établir la parité avec le papier à journal, une double paie pour la période des vacances et, finalement, l'augmentation du nombre des fêtes chômées et payées à un minimum de six.

Comme mesure de sécurité sociale, les syndicats demandent que les plans de pension soient sous l'empire de la convention collective et sujets à négociations comme les autres clauses de la convention qui concernent les conditions de travail.

Finalement, les travailleurs demandent la protection de leur syndicat par l'établissement généralisé de formule Ranf afin que tous les travailleurs protégés par la convention soient forcés à participer aux frais de ses négociations et de son application.

Dans une déclaration remise aux journaux, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, a déclaré que les affirmations du ministre du Commerce et de l'Industrie, l'hon. Paul Beaulieu, concernant les différences de salaires entre le Québec et l'Ontario, ne respectent pas la vérité.

"Au lieu de se renseigner il lance des invectives et nie

les faits. Il devrait sans délai se rendre à St-Hyacinthe pour enquêter sur un cas-type".

M. Picard rappelle en effet que depuis deux jours, les 600 employés de la compagnie Penmans de St-Hyacinthe sont en grève parce qu'ils reçoivent en moyenne 20 cents l'heure de moins que les ouvriers de la même compagnie dans ses usines en Ontario.

Texte de la déclaration de M. Picard

"Le Ministre provincial du Commerce et de l'Industrie, M. Paul Beaulieu, multiplie les déclarations pour tenter de démontrer que les travailleurs de Québec n'ont rien à envier aux travailleurs de l'Ontario. Les déclarations du Ministre ne respectent pas la vérité.

"L'actualité apporte un démenti formel à M. Beaulieu. Depuis deux jours, il y a une grève à St-Hyacinthe et les grévistes reçoivent, en moyenne, vingt cents (\$0.20) l'heure de moins que les ouvriers et ouvrières de la même compagnie en Ontario. Il s'agit de la compagnie Penman's. La Fédération du Textile (CTCC) peut fournir au Ministre tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

"Nous ne reprochons pas au Ministre de défendre le patronat même quand ce dernier ne lui demande aucune assistance, mais nous lui reprochons de jongler avec la vérité. "Le Ministre n'a pas aimé la publication conjointe de la CTCC et du Congrès canadien du Travail établissant que les travailleurs de la province de Québec reçoivent près de deux cent millions de dollars par année de moins que les travailleurs de l'Ontario. Au lieu de se renseigner, le Ministre lance des invectives et nie les faits. Il devrait, sans délai, se rendre à St-Hyacinthe pour enquêter sur un cas-type.

Comparaison

"Les compilations de la brochure conjointe ont été faites très consciencieusement par M. Gilles Beausoleil. Et, à la suite des données générales, M. Beausoleil a comparé les salaires dans des industries qui existent à la fois dans l'Ontario et le Québec. Le Ministre est mal venu de nous reprocher de ne pas avoir donné la vedette aux salaires dans l'industrie de l'amiante. Nous ne l'avons pas fait pour les mêmes raisons que nous n'avons pas utilisé les salaires de l'industrie ontarienne de l'automobile. Il n'y a pas de point de comparaison pour l'amiante dans l'Ontario, et il n'y a pas de point de comparaison pour l'industrie de l'automobile dans la province de Québec. Dans la brochure conjointe, les comparaisons ont été faites dans des industries qui existent également dans les deux provinces. Nous nous demandons sérieusement si le Ministre a lu cette brochure. Il aurait raison de critiquer si nous avions comparé les salaires de l'industrie ontarienne de l'acier avec les salaires de l'industrie textile du Québec. Nous espérons bien pouvoir comparer un jour l'industrie ontarienne de l'acier avec l'industrie québécoise de l'acier, mais il nous faut bien attendre que le

gouvernement de la province de Québec s'occupe de l'établissement d'aciéries chez nous. Pour le moment, le minerai de fer nous passe sous le nez et va alimenter les aciéries américaines. Espérons que cette situation ne durera pas pendant toute la durée d'un bail emphytéotique...

L'annuaire statistique

"L'Annuaire statistique de la province de Québec est publié sous l'autorité du Ministre provincial du Commerce et de l'Industrie. C'est, semble-t-il, le principal service de son ministère. Jamais homme public n'a autant débâté contre les statistiques en ces derniers temps que M. Beaulieu. Qu'est-ce à dire ?

"Le service provincial des statistiques qui s'inspire largement des statistiques fédérales nous apprendra sans doute prochainement, après lecture de la Revue Statistique du Canada, édition de février 1955 que les salaires en Ontario sont supérieurs de près de cinq dollars par semaine aux salaires du Québec, et que les salaires de Toronto sont également supérieurs de près de cinq dollars par semaine aux salaires de Montréal. Si l'on se rend jusqu'à Windsor, en Ontario, les salaires sont supérieurs de plus de dix dollars par semaine aux salaires de Montréal. A quoi bon nier l'évidence ?

"Si le ministre estime que ces statistiques générales ne sont pas satisfaisantes, qu'il entre dans les détails et compare, par exemple, les salaires payés dans l'Ontario et le Québec dans les chantiers maritimes, l'industrie de la pulpe et du papier, les textiles, les produits chimiques, etc. Et il pourrait plus particulièrement constater que les fonctionnaires provinciaux comptent parmi les salariés les plus mal payés du pays, en plus de n'avoir aucun recours pour obtenir le redressement de leurs griefs.

"Là où nous établissons un véritable record, c'est avec les soixante-dix mille sans-travail de Montréal. Ce sujet mérite réflexion, et les autorités fédérales, provinciales et municipales devraient s'en préoccuper davantage. Il y a une vingtaine d'années, Hitler est sorti du chômage de dix pour cent de la population allemande. Des sommes astronomiques ont été dépensées pour le détruire, sans compter les millions de vies humaines qui ont été sacrifiées. Une politique économique orientée vers la satisfaction des besoins humains et une sécurité sociale suffisamment généreuse auraient pu éviter une guerre et lutter positivement contre les diverses formes de totalitarisme".

MONTREAL

Elections chez les charpentiers-menuisiers

A son assemblée régulière tenue en date du 21 février dernier, l'élection des officiers pour 1955 et 1956 a donné le résultat suivant: Président, Osiar Filion; 1er vice-président, J.-B. Deslile; 2e vice-président, Delphis Bouchard; secrétaire-archiviste, Hervé Bessette; secrétaire-correspondant, Camille Laroque; secrétaire-financier, Philias Ethier; secrétaire-trésorier, J.-A. Lussier; sentinelle, J.-A. Mallette; statisticien, Léopold Lévesque.

Les directeurs sur le Comité exécutif sont les suivants: Georges Laroque, Emile Archambeault, Gabriel Boucher et Henri Pelletier.

Laprairie

Lors de la dernière assemblée, le Syndicat National des Imprimeurs de La Prairie procédait à l'élection de son exécutif pour l'année en cours. Ont été élus, MM. Armand Nantel, président; Bernard Bonnetterre, vice-président; Jean-Jacques Nantel, secrétaire-archiviste; Marcel Martin, secrétaire-trésorier; Georges Lefebvre, maître de chapelle; Thérèse Martin, Fleurette Raymond et Jean-Guy Lacoste, directeurs; Fernand Marquette, publiciste.

Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

UN OUTIL INDISPENSABLE AUX NEGOCIATEURS ET DIRIGEANTS SYNDICAUX

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

DANS LE MOUVEMENT



Chaque matin les grévistes de la Penmans se réunissent au sous-sol de la cathédrale de St-Hyacinthe.



Les femmes considèrent que c'est leur grève à la Penmans et se retrouvent nombreuses sur les lignes de piquetage.

A DRUMMONDVILLE

La Cité versera un dédommagement aux employés congédiés

Il y a encore des Séraphin Poudrier

Dans une causerie radiophonique sur les ondes des postes locaux de la région Saguenay-Lac-St-Jean, Me Robert Auclair, conseiller technique entretenait dernièrement ses auditeurs du problème du manque d'institutrices dans les écoles de la région en touchant du doigt l'une des principales raisons qui expliquent actuellement cette pénurie.

C'est que probablement, dit-il, le personnel enseignant est l'une des catégories de travailleurs qui est la plus mal payée. "Leurs conditions de travail, tout en étant assez dures, leur méritent actuellement un maigre salaire, ou mieux, une pitance. Lorsque Séraphin Poudrier s'oppose aux hausses de salaires des maîtresses, il fait ce que quantité de commissaires d'écoles ont fait dans le passé et ce que plusieurs font encore".

Me Auclair cite des statistiques pour démontrer que les jeunes filles se détournent de la carrière de l'enseignement. Dans les quatre écoles normales de la région, dit-il, le nombre des étudiantes a diminué de 117 au cours des deux dernières années.

Comment expliquer cet état de chose, même si le syndicalisme, chez les instituteurs et les institutrices, a fait de grands progrès depuis quelques années?

La première raison, c'est que le syndicalisme n'a pas accompli encore assez de progrès chez le personnel enseignant. Plusieurs syndicats d'instituteurs se sont heurtés à l'hostilité des commissions scolaires au fait syndical. D'autres commissaires d'écoles ont peur de prendre leurs responsabilités et de dire aux contribuables qu'ils doivent mettre le prix s'ils veulent avoir un personnel enseignant assez nombreux et assez compétent.

Le fait demeure, dit Me Auclair, que nos institutrices sont mal payées comparativement aux autres jeunes filles qui travaillent dans l'industrie, le commerce ou dans les bureaux. Et leur tâche exige une préparation poussée, du doigté, du dévouement, une psychologie et une patience que ne requièrent pas d'autres travaux de bureau.

Malgré les qualifications qu'on exige des institutrices, on ne leur donne même pas le salaire d'une employée de manufacture tandis qu'on ne leur donne à peu près aucune sécurité en laissant planer sur elles la menace d'un congédiement à la fin de chaque année scolaire.

Il n'est donc pas surprenant qu'une jeune fille hésite avant d'embrasser la carrière de l'enseignement, car elle sait qu'après trois, quatre années d'études, c'est un travail épuisant qui l'attend, un travail sans doute vanté sur les tribunes publiques, mais mal payé. Elle se dit qu'un simple cours commercial, la connaissance de l'anglais et du français, de la sténographie et de la dactylographie lui permettront de gagner davantage dans un bureau, d'avoir une semaine de travail plus courte en évitant les critiques des commissaires d'écoles et des parents qui trouveront toujours quelque chose à redire.

Les grandes phrases qui chantent la noble tâche des instituteurs et des institutrices qui apprennent à nos enfants l'amour de Dieu, de l'Eglise et de la patrie ne suffisent plus à assurer un personnel enseignant suffisant. Si nous devons conserver ces considérations pour la part de vérité qu'elles contiennent, il faut aussi reconnaître que ces appels ne seront entendus et trouveront un écho que si en même temps, on promet au personnel enseignant une rémunération équitable.

Il a été enfin décidé que les employés municipaux mis à pied au début de l'été dernier, à cause de leur âge, recevront un dédommagement, sous forme de pension, de la cité de Drummondville. Le conseil a décidé à l'unanimité de leur verser une pension pour le reste de leurs jours, mais il n'a pas été question de rendre cette pension rétroactive à la date de leur congédiement.

Les échevins ont pris cette décision, dernièrement, en réponse à une lettre de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Syndicat des employés municipaux, demandant une telle compensation.

L'échevin Robert Bernard qui, à plusieurs reprises déjà et en divers milieux, a manifesté beaucoup de sollicitude pour les personnes âgées, s'est empressé de formuler une recommandation avant même qu'une discussion soit entamée sur le sujet.

Soulignant que la cité aura encore besoin de ces anciens employés, et devra recourir à leurs connaissances pour la confection d'un plan général des aqueducs et égouts, M. Bernard a recommandé de verser un épenion de \$1 par mois pour chaque année de service, pour tous les anciens employés qui ont fourni 15 ans ou plus de travail.

C'est dire qu'un ex-employé ayant travaillé pour la cité pendant 15 ans, recevrait une pension de \$15 par mois; un autre, 20 ans, recevrait \$20 par mois, et ainsi de suite. Cette pension leur sera versée en plus de leurs salaires, quand la cité fera appel à leurs services.

Parmi les anciens employés municipaux de cette catégorie, le mieux rémunéré serait, à n'en pas douter, M. Auguste Cloutier, ancien chef de police et de pompiers et ancien contremaître des travaux, qui a consacré 40 ans de sa vie au service de Drummondville.

L'échevin Antonio Baril a différé d'opinion avec M. Bernard, quant à la modalité des versements: il préférerait qu'une pension uniforme de \$20 par mois soit versée dans distinction à tous les anciens employés mis à pied en raison de leur âge.

Le principe d'une pension à ces anciens employés a été approuvé à l'unanimité par le conseil, mais le mode d'application et de distribution a été remis à l'étude, pour discussion en comité.

Quant aux employés qui travaillent actuellement, ils sont protégés par un fonds de pension prévu dans le nouveau contrat de travail.

Les raisons du différend avec la Penmans

Le différend qui sépare le Syndicat National du Tricot Inc de St-Hyacinthe et la Penmans est motivé par plusieurs raisons, ainsi que nous l'apprend M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile.

Disons tout d'abord que ce différend remonte à plus de 15 mois alors que la convention précédente expirait le 1er décembre 1953.

Depuis cette date, le Syndicat a suivi toutes les procédures prévues par la Loi des Relations Ouvrières: négociations, conciliation, arbitrage négociations post-arbitrales.

La sentence majoritaire n'accordait pratiquement rien aux syndiqués: Me Théodore Lespérance, arbitre syndical a enregistré sa dissidence et fait droit aux demandes syndicales.

LES CLAUSES ECONOMIQUES

Alors que le salaire de base à l'usine de St-Hyacinthe, est de 83 cents l'heure et que le salaire moyen est de 90 cents l'heure, tandis qu'il est de \$1.10 dans l'Ontario, le syndicat demandait une augmentation de 12 cents l'heure pour les ouvriers à l'heure et une augmentation de 8 cents l'heure pour ceux qui travaillent à la pièce. Le syndicat demandait aussi l'entière rétroactivité au 1er décembre 1953, date de l'expiration de la convention.

La sentence arbitrale a rejeté cette demande tandis que la compagnie a offert en négociations post-arbitrales, au moment où elle commençait à croire que les ouvriers pourraient bien faire la grève, une augmentation de 4 cents l'heure avec une rétroactivité de 2 cents pour tous.

Le syndicat demandait aussi que les taux de la cédule d'apprentis sage soient augmentés. L'on sait que ces taux varient actuellement entre 44 et 53 cents pour les employés féminins et entre 60 et 68 cents pour les employés masculins. Ni la sentence, ni la compagnie n'ont voulu augmenter les taux de base de ces employés féminins.

LES VACANCES

Alors que la formule actuelle des vacances est d'accorder deux semaines de vacances à tous, avec une rémunération égale à 2 p. 100 pour ceux qui ont travaillé moins de 5 ans et 4 p. 100 pour ceux qui ont travaillé 5 ans et plus, le syndicat demande une clause qui permet d'augmenter la rémunération de 4/10 de 1 p. 100 à chaque année, après la 1er année de travail jusqu'à 5 ans; ceux qui auront 5 années de service et moins de 10 ans toucheront 4 p. 100 pour deux semaines; ceux de 10 — 15 ans, 100 pour deux semaines et ceux de 15 ans et plus 6 p. 100 pour 3 semaines.

La compagnie a accepté cette demande jusqu'à 4 p. 100 pour 2 semaines après 5 ans.

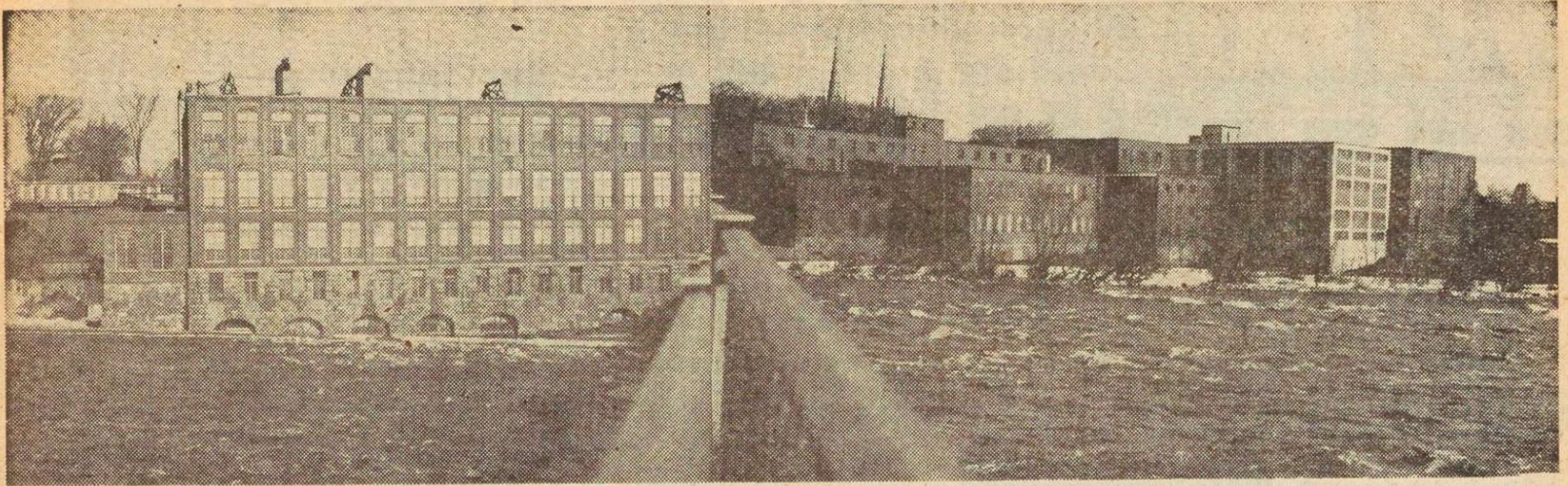
Au sujet des congés payés, le syndicat demande que tous les jours fériés qui tombent dans l'année de travail soient payés; la compagnie refuse d'accéder à cette demande.

LA SENIORITE

Le syndicat demande aussi plusieurs amendements à la clause d'ancienneté: un employé transféré d'un département à un autre conservera son ancienneté d'usine; la compagnie offre une restriction de 6 mois; comme plus de 75 employés ont perdu leur ancienneté par suite de manque de travail ou de maladie, le syndicat demande que ces causes ne suffisent pas à faire perdre l'ancienneté; enfin quand il s'agit de réduire le personnel, le syndicat demande que l'on se base sur l'ancienneté tandis que la compagnie veut introduire d'autres facteurs, dont la compétence, le mérite, l'habileté.

Enfin le syndicat demande d'ajouter au maintien d'affiliation actuel, la formule Rand. La Cie refuse cette demande.

"LA MAISON DES PAUVRES"



St-Hyacinthe

Les 600 employés de "la maison des pauvres" déclarent la grève

C'est ainsi que l'on appelle la Penmans de St-Hyacinthe — Ils veulent être traités sur le même pied que les travailleurs de la même entreprise en Ontario qui ont un salaire de base de 20 cents de plus de l'heure

Dès mon arrivée à St-Hyacinthe, sur les lignes de piquetage qu'ont établies les grévistes du Syndicat National du Tricot Inc. autour des immeubles de la Cie Penmans, mon premier souci fut de m'informer à l'une des personnes qui se trouvaient aux abords de la manufacture, où elle travaillait.

Comme il était tôt le matin et que cette personne ne semblait pas prendre part au piquetage, j'étais loin de me douter que j'avais un gréviste en face de moi.

— Je travaille à la "maison des pauvres", me répond-il. — Qu'est-ce que c'est que cette institution? demandai-je.

— Ça, dit-il, c'est la compagnie Penmans! Ça fait 50 ans que cette compagnie est connue sous ce nom dans St-Hyacinthe et lorsque quelqu'un vous répond qu'il travaille à la "maison des pauvres", vous avez devant vous un employé

de la Penmans!

Un cinquantenaire

Mon interlocuteur, l'un des responsables de la grève des employés de la Penmans, était d'humeur loquace. "Ça fait 50 ans cette année, dit-il, que la Penmans est établie à St-Hyacinthe. Vous viendrez avec moi, poursuit-il, que les travailleurs ont attendu 50 années de trop avant de déclarer cette grève.

Imaginez que des travailleuses chez Penmans gagnent aujourd'hui un salaire horaire aussi bas que 44 cents l'heure tandis que les salaires de base chez les hommes n'est que de 83 cents l'heure.

Certains employés masculins gagnent aussi peu que 60 cents l'heure. Par ailleurs, les salaires de la Penmans en Ontario sont de 20 cents plus élevés l'heure que ceux de St-Hyacinthe.

La viande chevaline

Peut-être que c'est seulement une coïncidence, mais il existe une boucherie chevaline dans St-Hyacinthe et c'est devant la Penmans qu'elle est venue s'établir. Sans doute savait-on qu'avec leurs petits salaires, les ouvriers de la s'acheter de la viande de boeuf!

Des petits salaires

Mardi matin, les lignes de piquetage bourdonnaient d'activité. Comme la main-d'oeuvre chez Penmans est répartie à peu près éga-

lement entre les hommes et les femmes, ces dernières prennent leur tour sur les lignes de piquetage dans la matinée pendant que les hommes font le leur durant la nuit.

L'une de ces femmes sur les lignes de piquetage m'a raconté qu'elle travaille chez Penmans depuis plus de vingt ans.

— A ce moment là, nous dit-elle, nous faisons 10 heures de travail par jour, pour retirer un salaire d'environ \$24.00 pour deux semaines de travail. A mes débuts, dit-elle, je gagnais 12 cents l'heure. Aujourd'hui, grâce au syndicat, je reçois 79 cents l'heure. Cette employée se dit très fière des avantages que le syndicat a obtenus depuis sa fondation dans les années 30; elle fut, nous dit-elle, la responsable du syndicat dans son département et même officier du syndicat.

Une décision libre et spontanée

Depuis la déclaration de la grève, dimanche soir dernier, les grévistes se réunissent chaque matin à 9 heures dans le sous-sol de la cathédrale de St-Hyacinthe.

Mardi matin, plus de 500 grévistes remplissaient la salle et ont écouté avec attention les divers orateurs qui se sont succédés, dont M. René Gosselin, président



M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, à laquelle est affilié le Syndicat National du Tricot de St-Hyacinthe, adressant la parole aux grévistes, mardi matin; à sa gauche, on remarque M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC et, à sa droite, M. Léonard Pion, président du Syndicat National du Tricot.

de la Fédération Nationale du Textile et M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC. M. Gosselin a fait appel à la solidarité de tous, tandis que Me Couture a donné quelques détails sur l'aspect technique de la poursuite de la grève.

"La compagnie fait courir le bruit, dit M. Gosselin, que c'est de ma faute si vous êtes en grève". A ces paroles, un murmure réprobateur partit de la salle. "Vous le savez que ce n'est pas moi qui ai déclaré la grève, que c'est vous seuls qui avez pris cette responsabilité. Pour ma part, dit M. Gosselin, j'étais prêt à me rendre à la demande de la compagnie qui demandait une semaine de délai pour étudier davantage nos propositions, ainsi qu'elle nous le faisait savoir le 12 mars dernier.

"Mais vous m'avez fait comprendre que la compagnie ne cherchait qu'à gagner du temps, étirer encore davantage les négociations, afin d'avoir le temps de terminer ses commandes en cours et d'expédier de la machinerie en Ontario.

Vous saviez fort bien que ces

délais auraient permis à la compagnie de se placer dans une meilleure posture économique et vous avez pris au bon moment les bonnes décisions. Je vous en félicite.

Les rumeurs

"Il va circuler, ajoute M. Gosselin, toutes sortes de rumeurs, la plupart lancées dans le but de vous décourager. Mais songez que dans les circonstances actuelles, les gens de bonne foi sont avec vous. Seuls ceux dont les intérêts économiques immédiats sont menacés par votre grève, vont chercher toutes sortes de raisons pour vous décourager. Ce n'est pas à votre problème que ces gens-là songent, mais à leurs propres intérêts. Certains politiciens, certains dirigeants, par exemple, qui s'effraient de la montée de la classe ouvrière, qui veulent que vous restiez dans l'enfance, vont chercher à contrecarrer vos projets. C'est parce que votre attitude vient les déranger dans leur situation, leur quiétude.

Quand aux sacrifices que vous devrez faire, ils ne sont rien s'ils permettent d'acheter à ce prix votre liberté, votre liberté d'association, votre liberté syndicale".



"Quinze mois, c'est long, comme délai", disent les grévistes de la Penmans.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél. : 4-463

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. : FA. 3694

TRAVAIL ET FOYER

Les travailleuses et le Service d'Education

"La travailleuse syndiquée au même titre que le travailleur fait partie du monde du travail; elle doit pouvoir accéder à tous les postes dans le syndicalisme. Surtout peut-être dans les services d'éducation et d'organisation où sa connaissance des travailleuses et sa compréhension des problèmes seraient d'une grande importance."

C'est sur ces mots que je quittai Fernand Jolicoeur, directeur du Comité d'Education de la C.T.C.C., qui avait accepté de me donner quelques opinions sur le problème de la femme dans l'industrie et aussi sur le Comité d'Education. Mais, commençons par le commencement...

Est-ce que les Comités d'éducation organisent des cours spéciaux, pour les travailleuses dans les industries où elles sont en majorité?

Il n'y a pas eu de cours spéciaux d'organisés. Mais, il faut dire, qu'il y a certain nombre de cours qui conviennent autant et sont aussi nécessaires à la syndiquée qu'au travailleur; convention collective, salaire, sécurité sociale, etc. Ce qui n'a jamais été étudié en profondeur, par ces syndiqués c'est le problème de la femme au travail. Roger Chartier, dans son livre D) a étudié le problème mais des enquêtes devraient être faites, à l'intérieur du mouvement.

Mais, est-ce que l'étude de ce problème ne releverait directement pas du Comité d'éducation de la C.T.C.C.?

J'avoue que nous nous sommes beaucoup reposés à venir jusqu'à date sur LE COMITE DU TRAVAIL FEMININ qui avait été formé justement à cet effet. Pour aider ce comité qui ne semble pas se réunir très souvent, je crois que ce dernier et le comité d'éducation devraient travailler en collaboration afin qu'une enquête soit



M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'Education de la CTCC

commencée au plutôt sur ce problème qui pourrait englober aussi le travail des adolescents en usine. J'avoue qu'un pas a été fait. Depuis quelque temps, 8 comités régionaux d'éducation comprennent dans leur exécutif des membres syndiqués féminins. La fédération Nationale du Vêtement semble s'être préoccupée aussi du problème et cela concrètement puis qu'elle a organisé des cours pour les travailleuses de cet industrie, en dehors des cours normaux que

nous organisons. Je sais aussi qu'au Saguenay des expériences ont été tentées. Mais, toutes ces tentatives restent isolées et il faudra quelques autres expériences pour qu'on voit clairement la nécessité de cours spéciaux pour les travailleuses syndiquées.

Est-ce que les travailleuses suivent en grand nombre les cours qui sont organisés par les comités d'éducation?

1% des syndiqués masculins suivent les cours, régulièrement, et pour ce qui est des femmes on a calculé 1/2%. Environ 150 syndiquées ont suivi régulièrement nos cours.

Parlons maintenant du Comité d'Education. Nos lectrices seraient certainement intéressées de connaître son histoire, et la vôtre par le fait même, car vous étiez des débuts, je pense.

Le Comité d'Education de la C.T.C.C. a vu le jour à l'automne 48. Et, c'est justement à ce moment que je commençai à m'en occuper. Naturellement il y avait tout à faire. Il existait bien quelques cercles d'étude ici et là qui étudiaient les Encycliques, mais il n'y avait d'établi aucune technique de cours. Durant deux ans je menai une enquête pour connaître la situation réelle. Puis, je formai des comités d'éducation sur le plan régional. Ensemble nous avons établi des programmes de cours. St-Hyacinthe avait fait l'expérience d'une session intensive d'été. J'empruntai l'idée, l'adaptai et les écoles d'action ouvrières débutèrent. Puis il y a eu l'organisation des journées d'étude pour les permanents.

Autrefois les cours étaient des conférences. Graduellement nous avons développé une technique de cours ou la discussion à sa large part. Nous avons aussi invité des organisateurs, conseillers techniques, agents d'affaires à venir donner ces cours ce qui ne s'était jamais vu avant. Nous avons aussi édité quelques publications. Nous sommes maintenant rendus au stage d'inviter les Conseils Centraux à libérer un de leurs hommes... ou femme... pour l'attacher spécialement au comité d'éducation régional.

Quel rôle joue le Comité d'Education de la C.T.C.C. par rapport aux comités d'éducation des conseils centraux?

Son rôle est de fournir aux comités d'éducation une technique de cours, suggérer des programmes et faire en sorte que l'unité du mouvement soit sauvegardée.

Comment vivent ces comités régionaux?

De plus en plus, l'idée d'éducation est comprise, et plusieurs conseils centraux attribuent une partie du per capita qu'ils reçoivent au comité d'éducation. Depuis 2 ans que nous avons demandé une telle chose, 1/3 des conseils centraux ont répondu. Enfin, on a calculé qu'il se dépensait en tout pour l'éducation \$100,000.00 par année.

Et, revenons aux femmes pour terminer. Comment pourrions-nous intéresser les femmes au syndicalisme?

Je pense que tous les comités d'éducation devront faire un gros effort pour rendre accessible aux travailleuses une compréhension du syndicalisme qui les fassent s'engager davantage dans le mouvement.

Je pense aussi que les femmes de syndiqués ne devraient pas être laissées de côté car il est très important pour le travailleur syndiqué que sa femme ait une certaine formation syndicale. Le journal Le Travail, est un des instruments les plus importants pour que cette double compréhension s'effectue.

Une lectrice nous écrit

Journal "Le Travail",
a/s du Directeur, M. Gérard Pelletier,
8227 Boul. St-Laurent,
Montréal.

M. Pelletier,

Je suis une lectrice assidue de votre journal et à ce tire permettez-moi de vous exprimer mes regrets de voir la page féminine se réduire de semaine en semaine. Est-ce temporaire ou accidentel? L'entête de la page nous parle de "Travail et Foyer" et il serait bien regrettable que vous mésestimiez l'intérêt que portent vos lectrices aux articles concernant le foyer. Je suis en faveur d'articles plus nombreux et plus poussés sur le syndicalisme, c'est le but du journal, mais à mon avis vous feriez un mauvais pas en vous tenant à ça, à l'exclusion du facteur famille. Le ton et le style de Jeanne Dansereau me plaisent. Elle est vivante et elle a de l'allant. Ses articles sont un appât pour les articles plus sérieux de Renée Geoffroy. Je serais surprise que vous gardiez vos lectrices en voulant trop bien faire. Votre auditoire n'est pas habitué à cet effort. Je suggérerais que bientôt vous fassiez par l'entremise du journal un nouveau questionnaire-enquête afin de connaître vos lectrices et leur opinion sur le sujet. Malgré leur bonne volonté, les hommes peuvent difficilement juger d'une page qui ne leur est pas destinée, ce qui leur est futile et risible peut être pour nous assez important pour qu'on y tienne.

Mme Geoffroy nous a invitées à lui poser des questions en vue du courrier. Voici la mienne:

Quelle est la compagnie ou quelles sont les compagnies qui fabriquent les bas qu'on nous vend dans les épiceries, les restaurants et les pharmacies. En général, les emballages ne portent que des prénoms comme marque (1), et taisent le nom de la compagnie qui les a fabriqués. Comme je voudrais acheter des bas faits par des syndiqués, je vous demande de bien vouloir me renseigner. Merci beaucoup.

Une lectrice assidue.

(1) Ex. Dorianne. Made in Canada.

Renée Geoffroy

Le Service d'Orientation des foyers de la L.O.C.

Les parents qui ont de grands enfants à la veille de se marier se prennent parfois à l'envers de la préparation sereine qu'ils peuvent recevoir aux cours de préparation au mariage. Les parents soupirent: "Si ces cours avaient existé quand nous étions jeunes, nous aurions évité bien des erreurs".

A ces parents qui soupirent, la Ligue Ouvrière Catholique répond: "Il n'est jamais trop tard pour apprendre. Le service d'orientation des foyers peut encore vous rendre de grands services. On ne peut plus vous préparer au mariage, mais on peut vous aider à vous y adapter aussi parfaitement que possible".

M. François Lalonde, responsable du service d'orientation des foyers à Montréal, nous fournit quelques renseignements sur le développement de ce service depuis 1945. Depuis 9 ans, il s'est répandu un peu partout dans la province, notamment à Montréal, Sherbrooke, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, TroisRivières, Granby, St-Jean, Drummondville, Valleyfield. L'année dernière il atteignait quelque 700 couples répartis en une soixantaine de groupes.

Attirés par l'annonce en chaire, par une pancarte publicitaire, une annonce dans le journal ou l'enthousiasme d'anciens participants, les couples se réunissent par groupes de 10 à 15 autour d'un couple meneur spécialement entraîné à diriger des réunions fructueuses.

Le groupe se rencontre, une fois par semaine, 13 semaines de suite, pour discuter de divers sujets qui lui sont proposés par un résumé de cours qu'il est appelé à débattre en forum. Chacun émet son opinion et le couple meneur résume tout cela en y apportant une conclusion, parfois aidé de l'aumônier ou d'un éducateur de marque, s'il s'agit d'un sujet plus spécialisé. Le cours donné par un médecin, entre autres, est très apprécié des participants, qui sont sou-

vent bien étonnés de constater leur ignorance après tant d'années de mariage.

Car il arrive que des mariés de juin côtoient à la réunion du service d'orientation un couple marié depuis 25 ans. Et ce n'est habituellement pas le moins enthousiaste. L'une de ces participantes plus âgées avouait récemment à M. Lalonde que pour la première fois elle pouvait causer à cœur ouvert avec sa grande fille qui se prépare au mariage. Trop de sujets étaient encore embrouillés pour elle, avant qu'elle suive les cours. Le mari, de son côté, confiait qu'il n'avait jamais vu sa femme aussi humble. "C'est la première fois, disait-il, qu'elle ose avouer ses torts si quelque chose marche mal à la maison."

Il arrive souvent que la 13e réunion ne signifie par la fin des belles amitiés nouées aux réunions. Des couples qui ne se connaissaient pas deviennent de grands amis. Et au lieu des "manger du chrétien" aux petites parties de cartes du samedi soir, on discute d'éducation et on cherche à se renseigner d'avantage sur les sujets effleurés aux cours.

Ces sujets sont ainsi intitulés: 1 - Un foyer comme bien d'autres, avec ses petits et grands problèmes; 2 - Savoir se comprendre; l'homme est-il si différent qu'on le dit de la femme?; 3 - Question d'argent; comment tirer le meilleur parti de son salaire; 4 - Union des cœurs et des corps; l'amour spirituel peut-il s'harmoniser avec l'amour charnel?; 5 - Vie intime des époux (par un médecin); à la découverte de l'harmonie sexuelle; 6 - Maternité et enfantement (par un médecin); merveilles de la vie qui grandit au sein de la mère; 7 - "Ce sacrement est grand"; peut-on se sanctifier par le mariage; 8 - Droits et devoirs des époux (par un prêtre); ce que Dieu permet et défend aux époux; 9 - responsabilités des parents chrétiens; ce que l'enfant est en droit d'attendre d'eux; 10 - éducation des enfants d'âge préscolaire; 11 - éducation des enfants d'âge scolaire; 12 - éducation des adolescents; 13 - les autres foyers et nous: un foyer chrétien doit-il s'intéresser aux autres foyers?

Jeanne Dansereau

Au Centre Social Ste-Brigde

La direction du Centre Social Ste-Brigide est heureuse de mettre à la disposition du public un nouvel assortiment de vêtements usagés et d'articles de ménage, pour le début du printemps.

Il y aura donc "Vente à Bon Marché" à 1589, rue Maisonneuve, les 25 et 26 mars prochains, de 10 heures a.m. à 10 heures p.m. On y trouvera des vêtements pour toute la famille, de la lingerie de maison, des accessoires, etc. Le tout à prix très bas.

Les adultes et les enfants seront de plus les bienvenus à quelques kiosques d'attractions diverses: "Tout le monde gagne", pêche, etc. etc.

Soyez donc présents dès vendredi matin à cette vente afin de faire l'acquisition des pièces qui vous intéressent le plus.

ARRÊTEZ
VOTRE TOUX!
avec le
SIROP
MATHIEU

EN VENTE PARTOUT

Le "Souvenez-vous" de saint Joseph

Souvenez-vous, ô très chaste Epoux de la Vierge Marie, ô saint Joseph, mon aimable Protecteur, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont invoqué votre protection et imploré votre secours soit resté sans consolation. Animé d'une pareille confiance, je viens en votre présence et me recommande à vous avec toute la ferveur de mon âme. Ah! ne dédaignez pas mes prières, ô Père putatif du Rédempteur, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer.

Ainsi soit-il.

Tétrault Shoe n'offre pas de preuve à l'arbitrage

Tétrault Shoe de Montréal, manufacturiers de chaussures dont la principale marque est la chaussure "ARROW", ne présentera pas de preuve à l'arbitrage qui a débuté lundi le 14 mars dernier.

L'on sait que le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage parce que cette entreprise, lors des séances de conciliation, a déclaré par ses procureurs qu'elle refusait toutes les demandes syndicales et qu'elle n'avait par ailleurs, aucune contre-proposition à offrir.

L'on se rappelle que c'est le 21 décembre 1954 que le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal avait demandé l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de Tétrault Shoe. Après toutes sortes de tentatives de la part de Tétrault Shoe pour bloquer le travail de la Commission des Relations Ouvrières, le certificat fut finalement, accordé au syndicat le 25 novembre 1954.

Le syndicat avait alors écrit à la compagnie pour lui soumettre un projet de convention collective et pour demander une rencontre entre les deux parties, comme le veut la Loi des Relations Ouvrières.

Une rencontre fixée pour le 11 janvier n'eut pas lieu à cause de l'absence des représentants patronaux; une mise en demeure pour une rencontre fut également envoyée

mais la compagnie ne bougea pas.

Enfin une séance de conciliation eut lieu le 7 février dernier mais le représentant de la compagnie, Me Marcel Lafontaine avait comme mandat de la part de Tétrault Shoe et de l'Association des Manufacturiers de Chaussure de s'opposer aux demandes syndicales et de ne rien offrir en retour.

C'est à la suite de cet échec que le syndicat a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage. Ce dernier, composé de Me Dollard Danseur, président, Me Marcel Prévost, arbitre patronal et de M. Michel Chartrand, arbitre syndical, a siégé pour la première fois lundi, le 14 mars, dans les bureaux du ministère du Travail à Montréal.

Me Marcel Lafontaine, procureur de Tétrault Shoe et Me Paul Lebel, procureur de l'Association des Manufacturiers de Chaussures, agent négociateur pour la partie patronale n'ont fait aucune contre-proposition et le sténographe officiel qui les accompagnait a dû enregistrer leur déclaration à l'effet qu'ils ne pouvaient négocier et qu'ils s'en tenaient au mandat qu'ils avaient lors de la conciliation, soit de "refuser d'acquiescer à toutes les clauses du projet syndical.

Les prochaines séances d'arbitrage verront donc les représentants syndicaux soumettre leurs preuves sur toutes les demandes de la convention.

SHAWINIGAN

Congrès régional les 26 et 27 mars

Pour la première fois depuis sa fondation, le Conseil Central de Shawinigan tiendra un congrès annuel. Ce congrès qui, de par la nouvelle constitution du Conseil central, remplace l'assemblée générale annuelle, durera deux jours, soit les 26 et 27 mars, ce, afin que les délégués et autres syndiqués qui prendront part à ces assises,

aient le temps nécessaire pour étudier les rapports des différents comités et d'établir une ligne de conduite pour l'année à venir.

Comme la représentation à ce congrès est plus considérable qu'à l'assemblée générale annuelle, un plus grand nombre de syndiqués pourront ainsi connaître les activités du Conseil central.

TROIS-RIVIERES

Journée d'études sur la coopération

C'est samedi, le 26 mars prochain qu'aura lieu la journée d'études annuelle du Conseil régional de la coopération en la salle Ste-Marguerite des Trois-Rivières.

Cette réunion qui sera sous la présidence de M. Rosaire Jacques, président du Comité régional de la Coopération, réunira des représentants de tous les secteurs coopératifs de la région. Le thème de la journée d'études sera le suivant: Les coopératives, face aux problèmes actuels.

Au cours de la réunion, M. Albert Côté, directeur du Service de l'Education du Con-

seil de la Coopération du Québec, exposera le problème de l'évolution économique de la province.

A l'issue de la réunion, l'on procédera à l'élection des directeurs du Comité régional. Un appel est lancé à tous les organismes coopératifs et aux syndicats de déléguer des représentants à ce congrès.

Rencontre syndicale des infirmières au service de la Cité de Montréal

C'est mercredi, le 23 mars prochain, qu'aura lieu la rencontre syndicale qui permettra de rapprocher le Syndicat national des Fonctionnaires municipaux et les membres de ce syndicat qui sont des infirmières au service de la Cité.

L'endroit de la rencontre a été fixée à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, 1301, rue Sherbrooke.

Cette rencontre syndicale permettra :

- A) d'étudier les problèmes particuliers avec les autorités du syndicat;
- B) De se renseigner davantage sur : La convention collective; des avantages et obligations; la procédure des griefs; les règlements de l'administration du personnel.
- C) De connaître le travail d'éducation poursuivi par le syndicat, d'en discuter;
- D) De se renseigner sur le syndicalisme en général; son histoire, ses buts, ses moyens, etc.
- E) De permettre au Service d'Education le contact intime avec les fonctionnaires.

Les principaux invités à cette réunion sont :

MM. René Constant, président du syndicat;

Robert Langlois, vice-président et président du Comité des griefs; Vianney Séguin, vice-président du syndicat;

Armand Couture, directeur du secrétariat;

René Villemaire, trésorier du syndicat;

Amédée Parent, représentant du syndicat sur le règlement des pensions 2001;

Robert Généreux, président du Comité d'Education;

P. E. Bolté, p.s.s., aumônier du syndicat.

Au programme, il y aura :

1 h. à 6 h. Goûter en commun aux frais du syndicat;

h. à 6 h. 30 Discussion générale des problèmes soumis par l'assemblée :

- A) Régime de pension;
- B) Fonds de pension;
- C) Autres questions sur la convention collective: (Salaires, vacances, congés, travail supplémentaire, absences, classification des fonctions, etc.)
- D) Griefs.

L'ajournement aura lieu à 8 h. 30 p.m.

Le syndicat ne voulant pas retarder votre souper, se fait un plaisir d'offrir un goûter aux participants de cette rencontre syndicale. La réunion sera donc terminée, souper compris, avant que ne commence la soirée.

L'hôtesse de cette rencontre syndicale est Mlle Gilberte Gervais, la représentante des infirmières au syndicat.

MONTREAL

Dîner-causerie des employés municipaux le 21 mars

Le Syndicat national des Fonctionnaires municipaux de Montréal est actuellement à organiser le premier dîner-causerie de la saison 1955. Au cours de ce dîner qui aura lieu "Au Réchaud", 305 est, rue Craig, c'est M. René Constant, président du syndicat, qui sera le conférencier invité.

M. Constant traitera du "fonctionnaire syndiqué, de

ses droits et de ses responsabilités".

Tous les employés municipaux sont invités à ce dîner-causerie qui sera sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CT CC.

Le dîner-causerie, qui est une réalisation du service d'Education du syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, débutera à 6 heures p.m.

(Suite de la page 1)

L'ouvrier, parasite...

"Avant d'imposer un sort aussi peu favorable à un groupe particulier de travailleurs, il faudrait semble-t-il, avoir la preuve indiscutable que c'est là le moindre mal inévitable. Cette preuve est loin d'être faite dans le cas qui nous occupe. On invite les ouvriers à porter le fardeau des pertes de l'entreprise mais ils ont toujours été tenus à l'écart de celle-ci et ils n'en ont ni connu ni partagé les profits; le moins qu'ils puissent demander aujourd'hui, c'est d'avoir une démonstration complète et sans aucune réticence de la situation invoquée par la compagnie, de même qu'une enquête sérieuse et approfondie des causes qui peuvent expliquer la régression des affaires.

Mais non, l'ouvrier doit se satisfaire des déclarations verbales de la compagnie; il doit se contenter de renseignements globaux, partiels et mêmes contradictoires, sur des points aussi essentiels que le coût de revient, le prix de vente ou les dépenses d'administration. La partie syndicale est constamment entravée dans la recherche des faits quand il s'agit de matières confidentielles".

Me Lespérance ajoute que la compagnie possède des réserves abondantes, que sa structure financière est soli-

de, que sa situation par rapport aux exigences à court terme est excellente.

"L'histoire de la Butterfly démontre qu'elle s'est développée modernisée et financée principalement avec ses profits. Ceux-ci ont été réalisés avec le concours de la main d'oeuvre. Mais pendant que les ouvriers ont ainsi contribué à bâtir l'entreprise, nul ne viendra prétendre qu'ils se sont enrichis et qu'ils ont accumulé des réserves. Aujourd'hui, pour la première fois peut-être dans son histoire, la compagnie affiche une perte d'opérations estimée pour l'année 1954 à quelques \$120,000. Est-il raisonnable de faire passer précipitamment ce déficit dans le gousset des ouvriers?"

Si du point de vue comptable, ou mathématique, poursuit-il, la réduction de la masse des salaires peut apparaître le correctif le plus expéditif ou le plus simple, à une situation de chiffres qui ne balancent pas sur le papier, il y a un autre problème qui se pose: l'ouvrier n'est pas comme l'outil ou la machine qu'on peut réduire à l'inaction pour un temps et reprendre ensuite à volonté. Il doit consommer pour entretenir sa vie et plus que cela, il est un être social qui a ou est appelé à avoir soin d'une famille".

SHAWINIGAN

Lundi prochain, le 21 mars, aura lieu au Collège de l'Immaculée-Conception, à Shawinigan, une assemblée des plus importantes du syndicat national des travailleurs de l'Aluminium.

Il est à noter que le lendemain de cette assemblée, les représentants du syndicat doivent rencontrer la partie patronale aux Trois-Rivières au sujet de l'arbitrage en cours.

Au cours de l'Assemblée de lundi soir, M. Maurice Sauvé, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie et M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique du Comité Central de Shawinigan seront au programme.

Tous les membres du syndicat recevront au cours de l'assemblée, un relevé statistique de la situation financière de l'Alcan ainsi qu'un budget type d'une famille canadienne.

Le premier document aidera à faire comprendre les raisons que peuvent avoir les syndiqués de demander une amélioration de leur sort tandis que le deuxième aidera les familles ouvrières aux prises avec l'administration d'un budget, à mieux se tirer d'affaires.

GRANBY

Dimanche le 27 mars, à 10 h. 30 a.m., l'Association des Employés de Montrose de Granby convoque tous ses membres en assemblée générale pour la discussion de questions très importantes.

A l'ordre du jour, les représentants syndicaux prendront connaissance des derniers développements dans l'arbitrage actuellement en cours depuis plus d'un an. Par ailleurs, les syndiqués auront aussi à se prononcer sur la dénonciation de la convention qui vient d'expirer.

Sign up that non-member!

SAINT-HYACINTHE

600 Workers of the "Poor House" on strike

As thus Penmans are known to population of St. Hyacinthe

Employees seek equality with Ontario workers

Arriving in St. Hyacinthe early in the morning following the strike of employees of Penmans Limited I casually asked a man where he worked and the answer I received was "I work in the 'poor house'".

Which institution is that I asked him and he answered: "The 'poor house' is the Penman Company and has been known as such to all the citizens of St. Hyacinthe for the past 50 years". So, if you hear anyone exclaiming "I work in the 'poor house' you'll realize immediately that you are listening to an employee of Penmans Limited.

My informant continued "It is exactly 50 years since Penmans was established in St. Hyacinthe and I'm sure you'll agree with me when I state the employees waited 50 years too long to call their strike".

Just imagine there are female workers who are drawing starvation wages of 44c an hour while the male employees are toiling for 83c an hour. And certain male workers are getting as low as 60c hourly, while employees of Penmans Limited in Ontario are earning 20c an hour more than their Quebec confreres.

The picket lines were formed Tuesday morning and both men and women are in the lines, the women during the day and the male workers taking over for the night watch.

Roberval

Railroad Workers Respect Picket Line

A typical example of union solidarity was shown at Roberval when a train crew of Canadian National Railways refused to cross the picket lines of strikers of Gagnon Freres.

The train crew was called by the company to move freight cars of merchandise, and when requested by the striking pickets, refused to shunt their locomotive into position to couple-up the box cars. The strike is a legal one having followed step by step all the legal moves necessary before finally resorting to strike action.

UNION DEMANDS

The union is demanding a 10 per cent increase, a slowing-up of the "speed-up" system and a union security clause.

Mr. Philippe Girard, director of inter-union relations for the C.C.C.L. met with the strikers and complimented them on the solid front they are showing in their strike.

He declared the population is

Speaking with one of the women workers we received the following statement: "I have worked 20 years for Penmans, at 10 hours a day which gave me \$24.00 every second week. When I started with the company I was getting 12c an hour, and thanks to the C.C.C.L. my hourly rate is now 79c".

Since the strike was called last Sunday night the strikers meet each morning at 9.00 o'clock in the basement of the St. Hyacinthe Cathedral.

Tuesday morning's meeting was attended by over 500 union members and the meeting was addressed by René Gosselin, president of the National Textile Federation (C.C.C.L.).

Mr. Gosselin, during the course of his address to the workers explained that the reason the company asked for a delay of one week, previous to the calling of the strike was to give the Penman Company time to move machinery and other equipment to their Ontario plant and close up the St. Hyacinthe establishment.

THE UNION DEMANDS

The union is asking for a general increase of 12c for hourly rated employees and 8c an hour for piece workers.

Other demands are two weeks paid vacations for all employees, with 2 per cent of salary for those with less than five years service and 4 per cent for workers with over five years service, plus other fringe benefits.

SENIORITY

The union is also seeking to have several new amendments added to the existing seniority clause. An employee changed from one department to another should be entitled to hold his full seniority.

The union demand for the granting of the Rand system was refused by the company.

in sympathy with the strikers and one temperance society concluded their meeting early enough to allow union to call their own meeting.

Speakers at the union meeting were Roch Tremblay, technical adviser for the Lake St. John region, René Harmegnies, organizational director of the C.C.C.L. and Pierre-Julien Martel, secretary of the Regional Council of Saguenay-Lake St. John.

Foreman's assault Cost Tetrault Shoe \$25.00

By a settlement made out of court, the Tetrault Shoe Company has paid Marcel Mercier, 15 years of age, \$25.00 damages for injuries sustained when struck on the head with a shoe by a Tetrault Shoe Company foreman named Cloutier.

The dispute between foreman and employee arose when Cloutier resorted to foul blasphemous language directed towards the youthful worker, who naturally resented this action and when repeated, in front of two witnesses, struck the foreman in the face with his first. It was at this point that Cloutier resorted to assault with the shoe, striking Mercier on the head and inflicting an inch long laceration which required two stitches by a doctor.

Young Mercier placed his case in the hands of a lawyer, Benoit Gonthier, of Montreal, who effected a settlement out of court and which was the payment of a check for \$25.00 to the injured employee of Tetrault Shoe Company.

The meeting before the arbitration tribunal which was scheduled to take place Monday March 7 has been postponed since die at the request of the Company.

When a new date for meeting has been set the union will be notified by the authorities.

Hits Buck-Passing

An editorial in the big Vancouver Sun this week denounced the buck-passing going on between governments on the issue of aid for thousands of jobless not protected by the Unemployment Insurance Act.

"The public isn't interested in which government pays" the editorial declared. "For it knows that the money comes from the same pocket. It wants a public program that will supplement unemployment insurance for those who are able to work, but can't get either work or insurance benefit. It is tired of jurisdictional disputes between governments.

It is interested only in putting an end to unnecessary distress and suffering".

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

SUGGESTIONS

Union members are reminded that a Suggestion Box has been placed in the Union Office. This innovation is for the use of members who have any suggestions or ideas to bring to the attention of union officials and members and these written suggestions or ideas will be read for membership discussion or approval at our monthly general membership meeting. Make use of this union service by placing your forms in the box previous to the date of the meeting. Incidentally, our next meeting will be held in the union hall on Monday March 28 at 5.00 p.m.

LISTS

Our address lists at still not quite up-to-date. Again we request our members to supply both union and Company with any change of address which may have taken place recently. This information is vital in cases of recall to work, accidents or any other emergency. Please co-operate.

GRIEVANCES

Members are asked to stay on their jobs and avoid congregating in groups to discuss union business during working hours. This is covered in Article 17 (grievance procedure) which reads: "It is agreed between the parties hereto that should any difference arise in the plant of the Company there shall be no suspension of work on account of such difference, but an honest effort shall be made to find a settlement in the following manner". The clause then gives the four steps to be taken to regulate a grievance and are contained in your copy of the labor agreement. If you do not possess a copy you may obtain one by applying to the union office at 4837 Notre Dame Street East or by phoning CI, 1251.

STEWARDS

Shop stewards are reminded that their regular meeting will be held in the union hall on Monday March 21 at 5.00 p.m. All stewards are requested to attend this important meeting as matters of importance will be discussed.

THE DEAN SPEAKS

"The Canadian principle of collective bargaining in relations between employer and employee is the front line in the fight between democracy and communism or fascism" said Dean F. C. Cronkite of the University of Saskatchewan Law School in a recent address to the Regina Rotary Club.

"The sure way to get rid of trade unions would be for the Canadian people to go fascist or communist," he added.

Dean Cronkite said he hoped labor and management will make honest effort to make sure that collective bargaining will work. "If this is done, labor and management will reap mutual benefit," he declared.

THE PRINCIPAL SPEAKS

"The next three months will show whether we are headed for a real depression," said Dr. Cyril James, Principal of McGill University, in an address to the Canadian Club last week. While warning that the months ahead were "critical", Dr. James gave assurance that there was no need for panic.

"The extent our economy will go up or down is unpredictable," said the internationally-known economist. Curbing a slump in business activity does not necessarily mean immediate wage reductions, he declared, adding: "That is not the point at which to begin. That point in the reduction of taxes, and the increased efficiency of labor and management".

The Editor of C. V. Review Crossed his Wires

On page 4 in the current issue of Canadian Vickers Review, a Company-sponsored magazine, an item appears under the heading "9 cents more". The item is very misleading and we are sure the writer got "his wires crossed" when he states that figures produced by the C.C.C.L. Union to the arbitration tribunal showed that Vickers were paying 9 cents an hour more than the other shipyards on the St. Lawrence River.

The real facts are the International Union in Vickers are getting the 9 cents more and not the C.C.C.L.

We are awaiting the decision of the arbitration tribunal. Just for the record: C.C.C.L. Welders in Canadian Vickers are paid \$1.47 an hour, while who are members of the International Union in Canadian Vickers are drawing \$1.55 to \$1.58 an hour.

THERE'S YOUR 9c DIFFERENTIAL, MR. EDITOR OF THE C. V. REVIEW!

MONTREAL

Offer to Renew Plasterers Contract

Following negotiations the Master Plasterers Association of the Province of Quebec have tendered

an offer for the renewal of a collective labor agreement for the industry. The unions in question are the Plasterers Union of the C.C.C.L. and the International Union. A meeting of the C.C.C.L. Union will take place Friday, March 18, at 8 p.m. in the Central Council Hall at 1231 Demontigny

Street East when the results of the negotiations will be presented to the membership.

The principal union demands of the 1,000 odd workers in the industry consist of a general wage increase of 20 cents an hour, 4% vacation pay in place of the present 2% plus two additional paid holidays. The present contract expires April 1 1955.

SOREL

Longshoremen Get Wage Increase

After two meetings of negotiations between the National Union of Longshoremen (C.C.C.L.) and the Sorel Dock and Stevedoring Company Limited a labor agreement has been signed between the two parties which awards the longshoremen 5c an hour wage increase 4 per cent for holiday pay instead of the present 2 per cent and a re-adjustment of salaries for certain job classifications. The union was represented during negotiations by Messrs Jean Paul Geoffroy, technical adviser to the C.C.C.L., Fernand Villeneuve of the Central Council of Sorel and Marcel Gladu, business agent for the union.

Messrs Arthur Simard, Captain Weir and other company officers acted for the Sorel Dock and Stevedoring Company Limited.